



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 18 n° 12 au cat.

L'HOMICIDE AU CANADA - 1997

par Orest Fedorowycz

FAITS SAILLANTS

- Le taux national d'homicides a diminué de 9 % en 1997, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 1969. Le taux recule graduellement depuis le milieu des années 1970. En 1997, il y a eu 581 homicides, soit 54 de moins qu'en 1996 et une baisse de 10 % par rapport à la moyenne des 10 années précédentes.
- En général, les taux d'homicides augmentent de l'Est vers l'Ouest. La Colombie-Britannique a affiché le taux provincial le plus élevé en 1997, suivie du Manitoba. Les taux les plus faibles ont été observés à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve. La plupart des provinces/territoires ont déclaré une baisse du nombre d'homicides en 1997, notamment le Manitoba, la Saskatchewan et le Québec.
- Parmi les neuf régions métropolitaines les plus grandes, Edmonton a enregistré le taux le plus élevé, suivie de Winnipeg et Vancouver. Calgary et Ottawa-Hull ont déclaré les taux les moins élevés. Le taux observé à Calgary était à son plus bas depuis 1981, la première année de présentation des données selon la région métropolitaine, et le taux d'Ottawa-Hull était à son plus faible depuis 1984.
- La plupart des catégories d'homicides avec arme à feu ont connu un recul en 1997. Les 193 fusillades dénombrées représentaient une diminution de 9 % par rapport à 1996, et une baisse de 7 % par rapport à la moyenne de 10 ans établie auparavant (208). Depuis 1979, ces homicides ont toujours compté pour environ le tiers de tous les homicides. Une fois de plus, les armes de poing représentaient un peu plus de la moitié de tous les homicides avec arme à feu.
- Les personnes de sexe masculin comptent toujours pour les deux tiers de toutes les victimes d'homicides et quatre-vingt-cinq pour cent des accusés.
- Les homicides continuent à être commis par une personne connue de la victime. En 1997, 58 victimes ont été tuées par un étranger (13 % de toutes les victimes), soit 10 de moins qu'en 1996. Malgré des variations annuelles, la proportion d'homicides commis par des étrangers est demeurée relativement stable, au cours des 10 dernières années.
- Les homicides au sein du ménage n'ont pas suivi la même tendance au déclin que les homicides en général. En dépit d'une baisse de 9 % du nombre total d'homicides en 1997, le nombre d'homicides au sein du ménage est demeuré inchangé. Alors que les homicides d'un conjoint ont continué à diminuer en 1997, le nombre de parents tuant leurs enfants, en revanche s'est accru.
- En plus des 61 personnes de sexe féminin tuées par un conjoint, 12 personnes de sexe féminin ont été tuées par un ami intime ou un ex-ami intime. Au total, plus de la moitié (56 %) des victimes d'homicides de sexe féminin âgées de 18 ans et plus ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné.
- Au cours de la dernière décennie, le taux d'homicides chez les jeunes (accusés) est demeuré relativement stable alors que le taux chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1987 à 1996, il y a eu, en moyenne, 50 jeunes accusés d'homicide chaque année, ce qui représente 9 % de toutes les personnes accusées d'homicide. En 1997, 56 jeunes ont été accusés d'homicide, comptant pour 11 % de toutes les personnes accusées d'homicide.
- Les personnes âgées (60 ans et plus) forment un groupe où le risque de devenir victime d'homicide est relativement peu élevé. En dépit d'une augmentation du nombre d'homicides de personnes âgées, qui est passé de 50 en 1996 à 72 en 1997, le taux de ces homicides en 1997 (1,46 pour 100 000 habitants) était tout de même beaucoup moins élevé que le taux pour tous les âges (1,92). Les taux les moins élevés ont été enregistrés pour les victimes âgées de moins de 18 ans (1,16).



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cnd le numéro ou 70 \$ cnd pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au **(613) 951-7277** ou **1 800 700-1033**, par télécopieur au **(613) 951-1584** ou **1 800 889-9734** ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Octobre 1998
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1205-8882
N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1209-6393

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1998

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

Les homicides - le fait pour un être humain d'en tuer un autre - sont plus susceptibles d'attirer l'attention des médias que tout autre acte criminel. Les administrations publiques, les organismes de justice pénale et le grand public ont tout intérêt à surveiller l'ampleur et la nature de ces infractions. En dépit d'une préoccupation croissante chez les Canadiens concernant des attaques de violence, le taux d'homicides a diminué de façon graduelle depuis le milieu des années 1970.

Dans le présent Juristat, on examine les tendances à long terme et à court terme ainsi que les circonstances qui entourent les affaires d'homicide. De plus, ce rapport présente une comparaison des taux entre les grandes régions métropolitaines, les provinces et territoires, et certains pays.

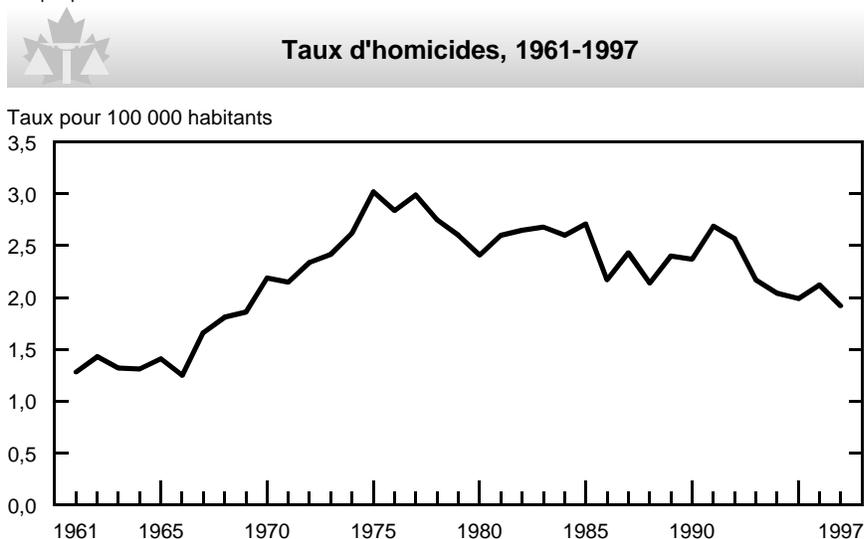
Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne font pas partie de cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

Le taux d'homicides est le plus faible depuis 1969

L'homicide est relativement rare au Canada : il ne représentait que 0,02 % des près de trois millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* signalées à la police en 1997. En comparaison, il y a eu près d'une fois et demi plus de tentatives de meurtre, près de sept fois plus de suicides¹, et environ 400 fois plus de voies de fait que d'homicides. La tendance générale au déclin observée depuis le milieu des années 1970, s'est poursuivie en 1997. On a déclaré 581 infractions d'homicides, soit 54 de moins que l'année précédente, ce qui est de beaucoup inférieur à la moyenne pour la décennie précédente (647). Le taux d'homicides observé en 1997 (1,92 pour 100 000 habitants) représente une baisse de près de 9 % par rapport au taux de 1996, et est le taux le plus bas enregistré depuis 1969.

Graphique 1



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

¹ Statistique Canada. Causes de décès, n° 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1998.

Tableau 1



Taux d'homicides pour certains pays, 1997

Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants	Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants
Australie	0,86	Italie	1,53
Angleterre et pays de Galles	1,00	France	1,66
Suisse	1,23	Canada	1,92
Allemagne	1,44	Hongrie	2,79
Irlande	1,50	États-Unis	6,70

Source : Bureau central national - Interpol Ottawa.

Depuis 1961, année au cours de laquelle on a commencé à recueillir des statistiques nationales sur les homicides, deux tendances distinctes se sont dessinées. Suivant plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a augmenté de façon soutenue de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,02 en 1975, ce qui correspond à une augmentation de 142 %. De 1975 à 1997, malgré des variations annuelles, le taux d'homicides a connu un recul graduel pour atteindre 1,92 en 1997, soit une diminution de 36 % par rapport à 1975 (graphique 1).

Le taux d'homicides est également en décroissance aux États-Unis et dans plusieurs autres pays

Selon les données préliminaires, le Federal Bureau of Investigation a déclaré une diminution (-9 %) du nombre d'homicides aux États-Unis en 1997. On a enregistré un peu moins de 18 000 homicides au cours de cette année là, ce qui correspond à un taux d'environ 6,7 pour 100 000 habitants. Même si le taux du Canada est environ trois ou quatre fois moins élevé que celui des États-Unis, il est tout de même plus élevé que le taux de plusieurs pays d'Europe. Par exemple, l'Angleterre et le pays de Galles a enregistré un taux d'homicides de 1,00 pour 100 000 habitants en 1997, ce qui est presque 48 % inférieur au taux du Canada (tableau 1).² Les taux d'homicides ont également diminué dans d'autres pays européens, y compris la France, l'Italie et l'Allemagne.

Les autres crimes de violence sont en baisse depuis 1992

Par contraste à la tendance observée dans les taux d'homicides, le taux des crimes de violence était plus du double entre le début des années 1970 et le début des années 1990. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à de fortes augmentations des voies de fait de niveau 1, dont les blessures physiques infligées à la victime sont relativement mineures. Au début des années 1980, des modifications à la loi (viol et attentat à la pudeur), aux procédures de mise en accusation et d'enregistrement de la police (p. ex., dans les cas de voies de fait contre le (la) conjoint(e), et l'intolérance croissante de la société à l'égard de certains types de violence (p. ex., violence sur les lieux d'une école) ont contribué, au moins en partie, à faire augmenter les taux de voies de fait.³ Toutefois, le taux des crimes de violence est en décroissance depuis 1992, et a connu une baisse de 1,1 % en 1997.⁴

² Information fournie par le National Central Bureau - Interpol Ottawa.

³ Kingsley, B. Crime Counts - A Criminal Event Analysis, édité par L. Kennedy et V. Sacco, Toronto, Nelson Canada, 1996:101.

⁴ Kong, R., 1998. Statistiques de la criminalité au Canada - 1997, *Juristat* n° 85-002-XPF au catalogue, Vol. 18 n° 11. Statistique Canada.

Depuis quelque temps, on avance l'hypothèse que les interventions médicales plus avancées et le recours accru aux travailleurs paramédicaux ont permis de sauver les victimes de tentative de meurtre, et ont ainsi contribué à faire reculer le taux d'homicides depuis quelque années. Selon cette hypothèse, on pourrait s'attendre à ce que le nombre d'affaires de tentatives de meurtre ait augmenté au Canada depuis quelques années. Or, la tendance dans le taux des tentatives de meurtre est presque la même que celle du taux d'homicides. Il semble donc que le déclin général du taux d'homicides soit attribuable à d'autres facteurs.

TENDANCES RÉGIONALES DES HOMICIDES

Le taux d'homicides a diminué dans la plupart des provinces

La plupart des provinces ont, en général, suivi la tendance à la baisse dans les taux d'homicides observée depuis le milieu des années 1970. Dans les provinces de l'Atlantique où les taux étaient déjà peu élevés, ils sont demeurés relativement constants au cours des derniers 20 ans.

Neuf provinces ou territoires ont enregistré une baisse du nombre d'homicides en 1997 (tableau 2), en particulier le Québec (-22), le Manitoba (-15), et la Colombie-Britannique (-11). Le nombre total d'homicides a grimpé en Alberta et en Nouvelle-Écosse.

Comme par le passé, les taux étaient généralement plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est (graphique 2). Même si elle a enregistré son taux le plus faible (2,91 pour 100 000 habitants), en près d'une décennie, la Colombie-Britannique avait le taux le plus élevé de toutes les provinces, suivie du Manitoba (2,63). L'Île-du-Prince-Édouard, qui n'a déclaré aucun homicide, a enregistré le taux le plus faible, suivie du Nouveau-Brunswick (1,05), et de Terre-Neuve (1,07).

Le taux d'homicides dans les régions métropolitaines est le même que le taux national

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. Toutefois, selon les données, en 1997 le taux d'homicides dans toutes les 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) était 1,92 pour 100 000 habitants, ce qui est identique au taux national.

Tableau 2



Homicides, provinces et territoires, 1995 et 1996

Province ou territoire	1997 ¹		1996 ^{2r}		Moyenne 1987-1996	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ^{3r}	Nombre	Taux ³
Terre-Neuve	6	1,07	7	1,23	5	0,92
Île-de-Prince-Édouard	–	0,00	1	0,73	1	0,76
Nouvelle-Écosse ⁴	24	2,53	18	1,91	17	1,79
Nouveau-Brunswick	8	1,05	9	1,18	14	1,81
Québec	132	1,78	154	2,08	165	2,55
Ontario	178	1,56	187	1,66	199	1,89
Manitoba	30	2,63	45	3,96	36	3,22
Saskatchewan	25	2,45	32	3,14	27	2,67
Alberta	60	2,11	53	1,90	68	2,62
Colombie-Britannique	114	2,91	125	3,25	108	3,15
Yukon	1	3,16	–	0,00	1	4,48
Territoires du Nord-Ouest	3	4,44	4	5,99	6	10,27
CANADA⁴	581	1,92	635	2,12	647	2,29

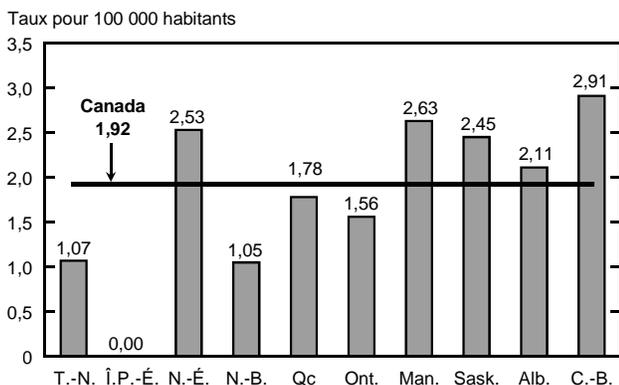
¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1997, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : N.-É. - 6; N.-B. - 2; Qc. - 5; Ont. - 8; Man. - 1; C.-B. - 1; Yukon - 1; TOTAL - 24.
² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1996, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : T.-N. - 1; N.-É. - 1; N.-B. - 1; Qc. - 1; Ont. - 6; Sask. - 1; Alb. - 1; C.-B. - 2; T.N.-O. - 1; TOTAL - 15.
³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à l'aide d'estimations postcensitaires mises à jour.
⁴ Une affaire ayant fait cinq victimes s'est produite en 1981 et a été déclarée en tant que homicide en 1997.
 – Néant ou zéro.
^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Graphique 2



Taux d'homicides par province, 1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Dans le tableau 3, l'on répartit les RMR en trois catégories de population comme suit : neuf RMR comptant 500 000 habitants et plus, sept RMR comptant entre 250 000 et 499 999 habitants, et neuf RMR comptant entre 100 000 et 249 999 habitants. Par le passé, on a observé les taux les plus élevés dans les RMR plus grandes. Toutefois, en 1997, il y avait très peu de différence entre les groupes.

Parmi les neuf RMR les plus importantes, c'est Edmonton qui a enregistré le taux le plus élevé (3,00), même si ce taux était

Région métropolitaine de recensement (RMR) - un grand noyau urbain (100 000 habitants et plus) avec régions urbaines et rurales adjacentes qui ont un haut degré d'intégration sur le plan social et économique. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la composition urbaine/suburbaine des populations, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre services de police. Afin d'aborder cette lacune au niveau de la comparabilité, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Il y a habituellement plus d'un service de police qui assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR. Il importe de mentionner qu'en raison du nombre relativement faible d'homicides dans quelques unes des plus petites RMR, les taux d'homicides dans ces régions sont portés à varier sensiblement d'une année à l'autre.

moins élevé que sa moyenne de dix ans établie auparavant. Venaient ensuite Winnipeg (2,95) et Vancouver (2,54). Les taux les moins élevés ont été observés à Calgary (1,02) et Ottawa-Hull (1,15). Le taux de Calgary était le plus faible depuis le début de la présentation des données selon les RMR en 1981, et le taux d'Ottawa-Hull était le plus bas depuis 1984. La région métropolitaine la plus importante du Canada, Toronto, a continué à déclarer un taux d'homicides (1,71) en deçà de la moyenne nationale.

Parmi les RMR dont le nombre d'habitants se situe entre 250 000 et 499 999, le taux d'homicides le plus élevé a été enregistré à Halifax (3,15), alors que le moins élevé a été observé à Kitchener (0,69).

En ce qui concerne les RMR dont le nombre d'habitants se situe entre 100 000 et 249 999, Saskatoon a enregistré le taux le plus élevé (3,59) et Chicoutimi-Jonquière n'a déclaré aucun homicide pour la deuxième année consécutive.

Tableau 3



Homicides selon les régions métropolitaines de recensement Canada, 1996 et 1997

Régions métropolitaines de recensement	1997 ¹			1996 ^{2r}			Moyenne 1987-1996		
	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³
500 000 habitants et plus									
Toronto	4 511 966	77	1,71	4 444 705	79	1,78	4 087 230	79	1,94
Montréal	3 384 233	72	2,13	3 359 029	71	2,11	3 231 265	93	2,87
Vancouver	1 927 998	49	2,54	1 891 357	56	2,96	1 677 426	53	3,18
Ottawa-Hull	1 045 249	12	1,15	1 030 460	17	1,65	957 876	17	1,73
Ontario	788 788	9	1,14	776 839	11	1,42	724 365	13	1,74
Québec	256 461	3	1,17	253 621	6	2,37	233 511	4	1,71
Edmonton	899 466	27	3,00	891 541	20	2,24	854 305	27	3,15
Calgary	885 130	9	1,02	851 593	12	1,41	774 004	17	2,22
Québec	700 197	9	1,29	697 620	15	2,15	665 523	11	1,65
Winnipeg	677 291	20	2,95	676 674	28	4,14	664 459	19	2,89
Hamilton	663 587	11	1,66	650 421	10	1,54	622 361	12	1,85
Totaux	14 695 117	286	1,95	14 493 400	308	2,13	13 534 450	328	2,42
de 250 000 à 499 999 habitants									
Kitchener	433 815	3	0,69	426 044	6	1,41	391 578	6	1,40
St. Catharines-Niagara	426 659	8	1,88	421 068	9	2,14	406 717	8	1,97
London	424 304	3	0,71	416 119	4	0,96	394 105	5	1,24
Halifax	349 164	11	3,15	346 813	7	2,02	328 195	7	2,19
Victoria	320 335	7	2,19	313 424	6	1,91	296 030	5	1,79
Windsor	298 125	8	2,68	291 665	2	0,69	275 294	7	2,36
Oshawa	286 961	6	2,09	280 949	3	1,07	252 601	4	1,46
Totaux	2 539 362	46	1,81	2 496 082	37	1,48	2 344 520	41	1,75
de 100 000 à 249 999 habitants									
Saskatoon	222 842	8	3,59	222 078	4	1,80	215 416	5	2,51
Regina	198 845	3	1,51	199 222	8	4,02	196 252	5	2,75
St. John's	174 118	3	1,72	177 773	3	1,69	174 358	2	1,20
Chicoutimi-Jonquière	167 515	-	0,00	166 621	-	0,00	164 839	2	1,03
Sudbury	165 757	2	1,21	166 225	4	2,41	162 108	5	2,96
Sherbrooke	150 742	4	2,65	149 959	5	3,33	143 190	2	1,19
Trois-Rivières	142 085	2	1,41	143 601	3	2,09	139 534	2	1,72
Thunder Bay	128 922	3	2,33	131 275	2	1,52	129 197	4	2,71
Saint John	128 924	3	2,33	129 122	-	0,00	128 132	4	2,89
Totaux	1 479 750	28	1,89	1 485 876	29	1,95	1 453 025	31	2,11
TOTAUX DES RMR	18 714 229	360	1,92	18 475 358	374	2,02	17 331 994	399	2,30
< 100 000 habitants	11 572 367	221	1,91	11 493 851	261	2,27	10 974 584	248	2,26
CANADA	30 286 596	581	1,92	29 969 209	635	2,12	28 306 577	647	2,29

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1997 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 3; Montréal - 2; Hamilton - 1; Halifax - 1; Sudbury - 1; Saint John - 1; Régions < 100 000 habitants - 15; TOTAL - 24.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1996 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 1; Vancouver - 1; Ottawa-Hull - 1; Calgary - 1; Kitchener - 1; Halifax - 1; Oshawa - 1; Sudbury - 1; Régions < 100 000 habitants - 7; TOTAL - 15.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source: Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

Plus de la moitié des homicides ont été classés en meurtres au premier degré

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (le projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré (voir les définitions d'homicide dans le glossaire). Le meurtre au premier degré, en proportion de l'ensemble des homicides, a connu une progression graduelle depuis 1976, bien qu'il ait connu un recul qui l'a fait passer de 58 % en 1996 à 53 % en 1997. Par contre,

il y a eu une tendance générale à la baisse dans les meurtres au deuxième degré classés ainsi par la police, et en 1997, ceux-ci représentaient 36 %. Malgré les variations annuelles, environ 10 % de tous les homicides sont classés en homicides involontaires coupables chaque année, les autres homicides (1 %) étant des infanticides.

La classification des infractions d'homicide dans ce rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale de l'accusé par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée.

Six pour cent des affaires d'homicide ont fait plusieurs victimes

En 1997, 533 affaires d'homicide distinctes qui ont fait 581 victimes ont été déclarées par la police. La majorité de ces affaires (94 %) n'ont fait qu'une seule victime, alors que 6 % ont fait plus d'une victime. Globalement, ces affaires faisant plusieurs victimes comptaient pour 16 % de toutes les victimes, ce qui est conforme à la moyenne des dix années précédentes. Les 35 affaires qui ont fait plusieurs victimes (il y en avait 40 en 1996) se répartissaient comme suit : 28 affaires qui ont fait deux victimes, quatre affaires qui ont fait trois victimes et trois affaires qui ont fait cinq victimes. Plus de la moitié (55 %) de ces types d'affaires ont impliqué des membres de la famille.

Huit affaires d'homicide sur dix sont résolues par la police

Au cours de l'année 1997, la police a résolu 77 % des affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des dix dernières années, cette proportion a varié entre 77 % et 85 %. Puisque la solution d'un homicide peut prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Par conséquent, ces données constituent une sous-estimation des taux d'affaires classées par la police.

Parmi les affaires classées en 1997, 86 % ont été classées par mise en accusation et 12 %, par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction. Des 50 affaires classées par le suicide de l'accusé, 37 étaient des homicides commis au sein du ménage. Les autres 2 % ont été classées pour d'autres raisons : la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire (5), l'accusé était âgé de moins de 12 ans (2), l'accusé est décédé (autre qu'un suicide) (1) et l'accusé était frappé d'incapacité mentale (1).

Plus de la moitié des victimes ont été tuées dans leur propre demeure

Parmi les 527 affaires d'homicide en 1997 pour lesquelles on a pu cerner le lieu (6 étaient inconnus), les deux tiers sont survenues dans une résidence privée : 53 % sont survenues dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou avec l'accusé); 11 % sont survenues dans la résidence de l'accusé; et les autres 4 %, dans d'autres résidences. La majorité des homicides du conjoint (95 %) et des autres homicides au sein du ménage (93 %) ont eu lieu dans des résidences privées.

L'autre tiers des lieux se répartissait comme suit : 18 % dans une aire ouverte (p. ex., un parc de stationnement, une rue ou un champ), 7 % dans un lieu commercial (p. ex., un bar, une banque, un restaurant), 4 % dans un véhicule privé et les autres 2 % dans un établissement public (un établissement correctionnel (4), un foyer de groupe (2), un centre communautaire (2), un hôpital (1), une école (1) et sur les lieux d'une église (1)).

En 1997, les personnes de sexe féminin étaient plus susceptibles de se faire tuer dans une résidence privée que les personnes de sexe masculin (80 % contre 61 %). Cela n'est pas étonnant, compte tenu des deux faits suivants : les victimes de sexe féminin se font tuer en plus grande proportion par des conjoints et des

membres de la famille (67 % pour les personnes de sexe féminin comparativement à 27 % pour les personnes de sexe masculin), et les homicides du conjoint ont normalement lieu dans des résidences privées.

ARMES À FEU

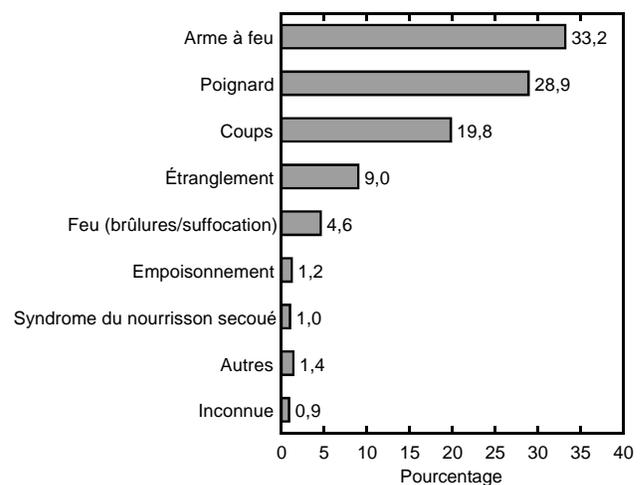
Les homicides avec arme à feu ont diminué en 1997

Chaque année, on compte en moyenne 200 homicides commis à l'aide d'armes à feu. Les homicides, toutefois, représentent une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 131 décès au Canada causés par des armes à feu en 1996 (l'année la plus récente pour laquelle les chiffres sont disponibles), la plus forte proportion de ces décès étaient des suicides (78 %), suivis des homicides (16 %), des accidents (4 %), et d'autres types de décès (2 %).⁵

Chaque année, depuis 1979, les armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides (tableau 4) (graphique 3). Pour l'année 1997, où on a observé la même proportion, 193 fusillades ont été déclarées représentant une baisse de 9 % par rapport au total de 1996, et de 7 % par rapport à la moyenne (208) des dix années précédentes. Ces fusillades se répartissent comme suit : 99 (51 %), à l'aide d'une arme de poing, 77 (40 %), avec une carabine ou un fusil de chasse, 10 (5 %), avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 2 (1 %), à l'aide d'une arme à feu entièrement automatique et 5 (3 %) à l'aide d'autres types d'armes à feu. La plupart des catégories d'homicides avec armes à feu ont régressé en 1997.

Graphique 3

Méthodes employées pour commettre des homicides, 1997



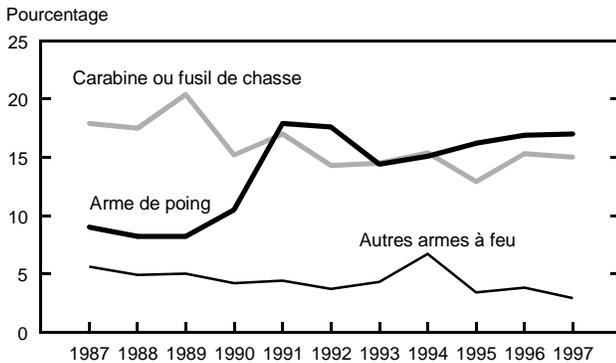
Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

⁵ Statistique Canada. Causes de décès, n° 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1998.

Entre 1974 et 1990, un homicide sur dix a été commis chaque année à l'aide d'armes de poing. Depuis 1991, les armes de poing ont été responsables d'un homicide sur six. Le recours aux carabines/fusils de chasse (y compris les armes à feu à canon tronqué) est généralement à la baisse, la proportion passant de 32 % en 1974 au niveau actuel (15 %) en 1997 (graphique 4). Les armes à feu entièrement automatiques ont servi dans moins de 1 % de tous les homicides (tableau 4).

Graphique 4

Homicides commis avec une arme à feu en proportion de tous les homicides, 1987-1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Bien que les fusillades aient été la cause de décès la plus fréquente dans les homicides en 1997, les coups de poignard ont été responsables de 29 %, les coups, de 20 %, l'étranglement, de 9 %, le feu (brûlures/suffocation), de 5 %, l'empoisonnement, de 1 %, et le secouement (syndrome du nourrisson secoué), de 1 % (tableau 5).

L'ÂGE ET LE SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les personnes de sexe masculin représentent toujours les deux tiers des victimes et quatre-vingt-cinq pour cent des accusés

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicides étaient de sexe masculin. Cette répartition vaut également pour 1997. L'âge médian⁶ des victimes d'homicides était de 32 ans pour les personnes de sexe masculin et 35 ans pour les personnes de sexe féminin.

Les personnes de sexe masculin comptaient pour 85 % de tous les accusés d'homicides en 1997, ce qui recoupe la moyenne des dix années précédentes. Les personnes de sexe féminin accusées d'homicides tuaient plus souvent des membres de la famille (64 % du temps) que leurs homologues masculins (32 %).

L'âge moyen des accusés est à la hausse

Aux États-Unis, on est grandement préoccupé par le fait que depuis la dernière décennie, les personnes accusées d'homicide sont de plus en plus jeunes⁷. Toutefois, cela ne semble pas se

Le Canada a adopté un certain nombre de mesures législatives qui ont pour objectif de réduire les décès et blessures attribuables aux armes à feu. En 1977, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF) avant de se procurer une arme à feu. La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres, des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande les informations suivantes : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles, une photographie. On a également mis en oeuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées. En vertu de cette loi, tous les propriétaires d'armes à feu doivent se conformer aux directives d'entreposage en lieu sûr, de manipulation, d'exposition et de transport d'armes à feu.

En décembre 1995, le Parlement a adopté la législation sur les armes à feu la plus récente au Canada (projet de loi C-68) qui créait une nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. La législation a créé de nouvelles pénalités plus sévères relatives au trafic et à la contrebande des armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à 10 infractions graves impliquant des armes à feu. Commencant le 1^{er} décembre 1998, tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu devront obtenir une licence d'arme à feu au 1^{er} janvier 2001 et toutes les armes à feu devront être enregistrées au plus tard le 1^{er} janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à usage non restreint). La nouvelle loi vise à réduire les décès et blessures attribuables à des armes à feu en encourageant l'usage prudent et l'entreposage en lieu sûr des armes à feu, en facilitant les enquêtes policières, et en décourageant le mauvais usage des armes à feu. D'autres pays (p. ex., Angleterre et Australie) ont également adopté des lois plus sévères sur les armes à feu au cours des dernières années.

produire au Canada. Au cours des 25 dernières années, l'âge médian des accusés d'homicide a, de fait, légèrement augmenté. De 1974 à 1986, l'âge médian de l'accusé était de 26 à 27 ans. Depuis 1986, l'âge médian a varié de 27 à 29 ans. En 1997, l'âge le plus fréquent (mode) d'un accusé d'homicide était 32 ans (graphique 5).

Le groupe des personnes âgées de 15 à 34 ans est celui où le risque de commettre un homicide est le plus élevé; il comprend approximativement 65 % de tous les accusés dans une année donnée, alors que ce groupe correspond à environ 30 % de la population totale. Le nombre total d'habitants faisant partie de ce groupe d'âge est à la baisse depuis 1990, et on s'attend à ce que la taille de ce groupe atteigne son point le plus bas en l'an 2000, après quoi on projette qu'elle augmentera à nouveau⁸. Si tous les autres facteurs demeurent constants, le taux d'homicides continuera vraisemblablement à régresser, jusqu'à la fin de cette décennie en raison de la taille décroissante de ce groupe à risque élevé, avant de commencer à augmenter de façon générale.

⁶ La médiane renvoie à la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

⁷ *Law Enforcement News*, Vol. XXII, n° 452. John Jay College of Criminal Justice/CUNY. Le 30 septembre 1996 : 6.

⁸ *Statistique Canada*. Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016. N° 91-520 au catalogue, décembre 1994.

Tableau 4

Homicides commis avec une arme à feu en proportion de tous les homicides, 1974-1997

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique ¹		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué ¹		Autres armes à feu ¹		Total des homicides commis avec une arme à feu	
	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides	Nombre	% du total des homicides
1974	76	12,7	180	30,0	12	2,0	15	2,5	283	47,2
1975	88	12,6	183	26,1	10	1,4	11	1,6	292	41,7
1976	68	10,2	165	24,7	5	0,7	20	3,0	258	38,6
1977	61	8,6	161	22,6	14	2,0	24	3,4	260	36,6
1978	63	9,5	177	26,8	2	0,3	8	1,2	250	37,8
1979	54	8,6	135	21,4	4	0,6	14	2,2	207	32,8
1980	62	10,5	120	20,3	4	0,7	9	1,5	195	32,9
1981	59	9,1	123	19,0	2	0,3	15	2,3	199	30,7
1982	88	13,2	146	21,9	9	1,3	5	0,7	248	37,2
1983	78	11,4	127	18,6	4	0,6	15	2,2	224	32,8
1984	66	9,9	142	21,3	2	0,3	18	2,7	228	34,2
1985	73	10,4	131	18,6	9	1,3	9	1,3	222	31,5
1986	38	6,7	114	20,0	1	0,2	22	3,9	175	30,8
1987	58	9,0	108	16,8	7	1,1	29	4,5	202	31,4
1988	47	8,2	94	16,3	7	1,2	21	3,6	169	29,3
1989	54	8,2	131	19,9	3	0,5	30	4,6	218	33,2
1990	69	10,5	99	15,0	1	0,2	27	4,1	196	29,7
1991	135	17,9	103	13,6	6	0,8	25	3,3	2	0,3	271	35,9
1992	129	17,6	90	12,3	12	1,6	15	2,0	-	0,0	246	33,6
1993	90	14,4	76	12,1	11	1,8	15	2,4	1	0,2	193	30,8
1994	90	15,1	66	11,1	14	2,3	26	4,4	-	0,0	196	32,9
1995	95	16,2	61	10,4	5	0,9	15	2,6	-	0,0	176	29,9
1996 ^r	107	16,9	81	12,8	8	1,3	16	2,5	-	0,0	212	33,4
1997	99	17,0	77	13,3	2	0,3	10	1,7	5	0,9	193	33,2

¹ Le fait d'avoir ajouté une nouvelle catégorie d'armes à feu - «arme à feu entièrement automatique» - en 1991 et une meilleure identification des carabines/fusils de chasse à canon tronqué peuvent être responsables en partie de la baisse des nombres dans la catégorie «des autres armes à feu».

... N'ayant pas lieu de figurer.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Tableau 5

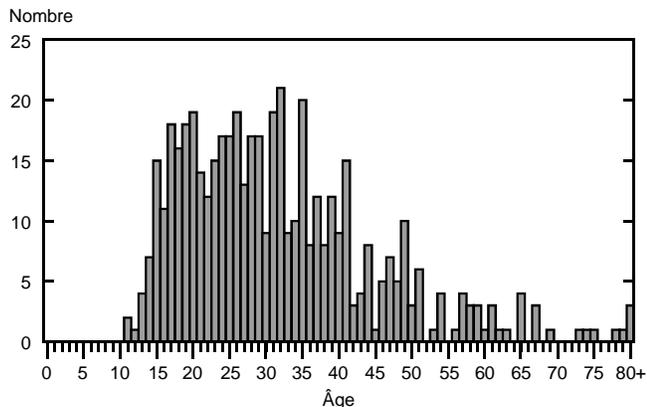
Homicides, selon la cause du décès, 1996 et 1997

Cause du décès	1997		1996 ^r	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Arme à feu	193	33,2	212	33,4
Poignard	168	28,9	195	30,7
Coups	115	19,8	132	20,8
Étranglement	52	9,0	59	9,3
Feu (brûlures/suffocation)	27	4,6	8	1,3
Empoisonnement	7	1,2	6	0,9
Syndrome du nourrisson secoué	6	1,0	7	1,1
Autres	8	1,4	5	0,8
Inconnue	5	0,9	11	1,7
Total	581	100,0	635	100,0

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Graphique 5

Personnes accusées d'homicide, selon l'âge, 1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

RELATION ACCUSÉ-VICTIME

En général, les gens craignent davantage d'être victimes de violence aux mains d'un étranger que d'une personne qu'ils connaissent. La couverture médiatique des meurtres perpétrés par des étrangers tend à renforcer cette crainte dans l'esprit du public. Toutefois, d'après les données, les homicides sont plus souvent commis par quelqu'un qui connaît la victime que par un étranger.

En 1997, 58 (13 %) victimes ont été tuées par un étranger, soit 10 de moins que l'année précédente. Malgré des variations annuelles, la proportion de ces homicides est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années (graphique 6). Dans près de 60 % des affaires où les victimes ont été tuées par un étranger, l'homicide a eu lieu pendant la perpétration d'une autre infraction. Les victimes de sexe masculin étaient deux fois et demi plus susceptibles de se faire tuer par des étrangers (17 %) que les victimes de sexe féminin (7 %), en plus, elles courent un risque plus élevé de se faire tuer par une connaissance non intime (71 % contre 25 %). Ce profil se retrouve également dans les autres crimes de violence.

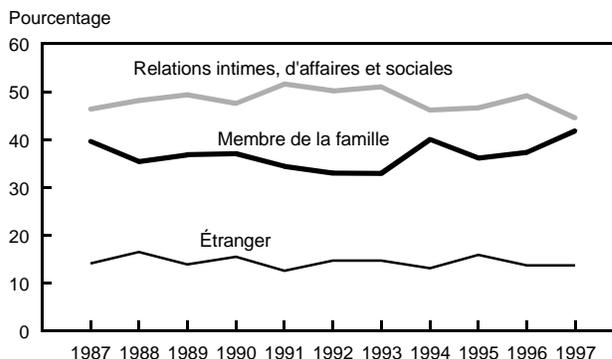
Les homicides familiaux n'ont pas suivi la tendance à la baisse observée pour les homicides en général. Les homicides familiaux sont commis par les conjoints, les parents, les enfants, le frère ou la soeur, ou d'autres membres de la famille liés par le sang ou le mariage. En dépit d'une diminution de 9 % du nombre total d'homicides enregistrés en 1997, le nombre d'homicides familiaux est demeuré inchangé. Ce type d'homicide comprend : 75 victimes tuées par un conjoint ou un ex-conjoint, 62 victimes tuées par le père ou la mère, 18 par un fils ou une fille, 9 par un frère ou une soeur et 22 par un autre parent (tableau 6).

Les homicides du conjoint sont à la baisse

Les homicides du conjoint comprennent les personnes légalement mariées, les personnes vivant en union libre, et les personnes séparées ou divorcées de ces unions. Ces homicides continuent de compter pour un homicide *résolu* sur six (c'est à

Graphique 6

Homicides, selon la relation entre l'accusé et la victime, 1987-1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

dire, lorsqu'on a pu identifier un accusé). En 1997, 75 personnes ont été tuées par un conjoint ou un ex-conjoint, ce qui constitue une baisse par rapport aux 81 homicides enregistrés l'année précédente et les 90 homicides déclarés en 1995. Les femmes représentaient quatre victimes sur cinq.

En 1997, 44 femmes ont été tuées par leur conjoint actuel (de droit ou de fait), et 17 ont été tuées par un ex-conjoint (séparé ou divorcé). Selon les données, les femmes étaient également cinq fois plus susceptibles de se faire tuer par un conjoint qu'un étranger. Des 14 hommes tués par un conjoint en 1997, 12 l'ont été par leur conjoint actuel alors que 2 l'ont été par un ex-conjoint. Six des dix affaires d'homicide du conjoint avaient été précédées d'actes de violence conjugale connus de la police (9 affaires sur 10 lorsqu'il s'agissait d'une victime de sexe féminin).

Par le passé, les femmes ont eu tendance à poignarder leur époux, tandis que les hommes sont plus enclins à utiliser une arme à feu contre leur épouse. En 1997, 38 % des épouses tuées ont été fusillées (70 % avec une carabine ou un fusil de chasse), 29 % ont été battues ou étranglées, et 28 % ont été poignardées. Par contraste, 43 % des époux ont été poignardés, 29 % ont été tirés (75 % avec une carabine ou un fusil de chasse) et 21 % ont été battus.

En plus de celles qui ont été tuées par un conjoint ou un ex-conjoint, 12 femmes ont été tuées par un ami intime ou un ex-ami intime. Au total, environ 56 % de toutes les victimes de sexe féminin âgées de 18 ans et plus, tuées en 1997, l'ont été par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, soit dans le cadre d'un mariage ou de rencontres amoureuses.

La violence faite aux enfants – une préoccupation majeure

Soixante-quatre enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 1997, comparativement à une moyenne annuelle de 51 enfants tués depuis 1987. En 1997, des femmes ont été accusées dans 43 % des homicides d'enfants, comparativement à 10 % des homicides d'adultes.

Tableau 6

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, 1996 et 1997

Relation (où l'accusé était)	1997		1996 ¹		Moyenne 1991-1996	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<i>Relation familiale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	44	9,9	39	7,8	53	10,0
Époux (séparé ou divorcé)	17	3,8	23	4,6	20	3,8
Conjoint(e) de même sexe	1	0,2	–	0,0	–	0,0
Épouse (mariage et union de fait)	12	2,7	16	3,2	19	3,7
Épouse (séparée ou divorcée)	1	0,2	3	0,6	2	0,3
Père	37	8,3	35	7,0	25	4,8
Mère	25	5,6	13	2,6	17	3,2
Enfant	18	4,0	25	5,0	19	3,6
Frère ou Soeur	9	2,0	7	1,4	12	2,3
Autres liens familiaux	22	4,9	25	5,0	19	3,6
Liens familiaux - Totaux	186	41,8	186	37,3	186	35,3
<i>Relations intimes, d'affaires et sociales</i>						
(ex) ami(e) intime	18	4,0	29	5,8	29	5,4
Ami intime	28	6,3	29	5,8	32	6,1
Relation d'affaires (légal)	9	2,0	8	1,6	17	3,2
Relation criminelle ²	24	5,4	39	7,8	39	7,4
Voisin	21	4,7	30	6,0	25	4,8
Connaissance	98	22,0	109	21,9	120	22,8
Relation intimes, d'affaires et sociales - Totaux	198	44,5	244	49,0	262	49,7
Étranger	58	13,0	68	13,7	74	14,0
Relation inconnue	3	0,7	–	0,0	6	1,0
HOMICIDES RÉSOUS - TOTAUX	445	100,0	498	100,0	526	100,0

¹ Ne comprend que les infractions d'homicide pour lesquelles on a identifié un accusé ou plus. S'il y avait plus d'un accusé, on ne déclare que celui ayant le lien le plus étroit avec la victime.

² Comprend les relations d'affaires telles que les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients.

– Néant ou zéro.

³ Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Parmi les 62 enfants tués par leurs parents, six victimes sur dix étaient âgées de moins de cinq ans. En 1997, on a observé une forte augmentation du nombre de mères accusées d'avoir tué leurs enfants. Ce chiffre a pratiquement doublé, passant de 13 en 1996 à 25 en 1997. La majorité de ces enfants (80 %) avaient cinq ans et moins⁹. Parmi les personnes de sexe féminin impliquées dans des homicides d'enfants en 1997, 33 % étaient âgées de 18 ans à 24 ans, et 57 % étaient âgées de 25 ans à 39 ans.

Au cours des dix années précédentes, il y a eu, en moyenne, chaque année, 11 victimes d'homicide âgées de moins d'un an, ce qui représente entre 2,5 % et 5,0 % de toutes les victimes. Il se peut que le nombre de nourrissons déclarés victimes soit inférieur à la réalité puisque certains décès d'enfants présentés comme décès accidentels, tels que des chutes ou la « mort subite du nourrisson », pourraient être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Toutefois, en 1995, la plupart des provinces se sont données une loi qui a eu pour effet de rendre obligatoires les enquêtes de coroner sur les décès d'enfants de moins de deux ans, mesure qui pourrait entraîner la déclaration de ces cas à l'avenir.

Parmi les 13 enfants de moins d'un an qui ont été tués en 1997, 8 ont été tués par un parent (3 par le père et 5 par la mère), un

par un gardien d'enfants, un par un étranger, et trois par un agresseur inconnu. L'article 233 du *Code criminel* prévoit une responsabilité réduite dans le cas de la mère qui tue son enfant nouveau-né, « si au moment de l'acte ... elle n'était pas complètement remise d'avoir donné naissance, et si de ce fait ou par suite de la lactation ... son esprit était alors déséquilibré ». En 1997, quatre des cinq mères inculpées ont été accusées d'*infanticide*.

PRÉSENCE D'ALCOOL OU DE DROGUES

Aux fins du présent rapport, l'expression « drogues » représente les substances illégales, contrôlées ou restreintes telles que définies dans la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* qui a remplacé la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi sur les aliments et drogues* en 1997. Avant 1997, les drogues relevaient de deux lois fédérales distinctes : la *Loi sur les stupéfiants*, qui régissait les drogues illégales telles que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne; et la *Loi sur les aliments et drogues*, qui régissait les drogues contrôlées et à usage restreint telles que les amphétamines, le LSD et les différentes drogues obtenues par ordonnance. Le 14 mai 1997, on a promulgué une nouvelle loi intitulée *Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRDS)* pour remplacer les deux lois précédentes. La LRDS réunit certaines parties des deux lois précédentes, tout en modernisant et améliorant les politiques du Canada sur le contrôle et l'usage excessif des drogues. La LRDS vise également à satisfaire les obligations internationales du Canada dans le cadre d'un certain nombre de protocoles internationaux sur les drogues.

⁹ Pour plus de renseignements, voir Fitzgerald, R. 1997. Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille, *Juristat* n° 85-002 XPF au catalogue, Vol. 17 n° 11, Ottawa, Statistique Canada

Cinq accusés sur dix et trois victimes sur dix avaient consommé de l'alcool ou des drogues

On sait que l'alcool et les drogues jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide¹⁰. En 1997, la police a déclaré que 33 % des victimes d'homicide et 47 % des personnes accusées avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction. Cette tendance est stable depuis 1991, année où l'on a commencé à recueillir cet élément d'information dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide. Dans les cas où le taux d'alcool sanguin de la victime était connu de la police (316 cas), on a déterminé que 19 % de ces victimes avaient un taux d'alcool sanguin au delà de la limite légalement permise pour conduire un véhicule à moteur (80 milligrammes d'alcool pour 100 millilitres de sang). Les victimes de sexe masculin étaient une fois et demi plus susceptibles d'avoir consommé de l'alcool et (ou) des drogues que les victimes de sexe féminin.

Une affaire d'homicide sur dix est reliée à la drogue

On croit que l'abus et le trafic des drogues sont à la source de plusieurs crimes, y compris l'homicide. Selon la police, en 1997, une affaire d'homicide sur dix (52) était liée à la drogue, et 14 des victimes étaient soupçonnés d'être trafiquants en stupéfiants.

Homicides commis au cours de la perpétration d'une autre infraction

Près du tiers de toutes les affaires d'homicide déclarées en 1997 a eu lieu lors de la perpétration d'une autre infraction criminelle. De ces 166 affaires, 111 ont été commises en même temps qu'une autre infraction de violence : 58 pendant une voie de fait, 27 pendant un vol qualifié, 10 pendant une agression sexuelle, 6 pendant un enlèvement/rapt, 1 dans le cadre d'une affaire de harcèlement avec menaces et 9 pendant d'autres infractions de violence. Neuf autres homicides ont eu lieu au cours d'un incendie criminel, 24 au cours d'autres infractions contre les biens, et 22 ont été commis dans le cadre d'autres types d'infractions criminelles.

Un accusé sur dix soupçonné d'être affligé d'un trouble mental ou du développement

Des études récentes de la population des établissements correctionnels ont démontré que le tiers des détenus souffrent d'un trouble mental ou du développement quelconque (p. ex., schizophrénie, arriération mentale, dyslexie, etc.)¹¹. Afin d'aborder cette question, on a donc ajouté, en 1997, une question à l'Enquête sur l'homicide, traitant de l'état d'esprit de l'accusé immédiatement avant ou pendant l'affaire d'homicide. Les données indiquent qu'en 1997, 10 % des personnes accusées d'homicide étaient soupçonnées par la police de souffrir d'un trouble mental ou du développement. Cette proportion constitue vraisemblablement une sous-estimation, puisqu'il se peut que les policiers ne se sentent pas en mesure de faire de telles évaluations.

¹⁰ Sacco, V. et L. Kennedy. 1994. *The Criminal Event*. Scarborough, Ontario. Nelson Canada : 47.

¹¹ Coté, G. et S. Hodgins. *International Journal of Law and Psychiatry*, Vol. 15, 1992: 89 à 99.

¹² Pour de plus amples renseignements, voir Duchesne, D. 1997. *La prostitution de rue au Canada*, Juristat, N° 85-002-XPF au catalogue, Vol. 17 n° 2. Ottawa : Statistique Canada

PROFESSIONS À RISQUE

Un agent de police a été assassiné dans le cadre du travail

Certaines professions comportent plus de risques que d'autres en ce qui a trait à la sécurité personnelle. Au Canada, le meurtre d'agents de police dans le cadre de leur travail est relativement rare. Depuis 1961, trois agents de police ont, en moyenne, été assassinés chaque année dans l'exercice de leurs fonctions. En 1997, un agent de police a été victime d'homicide. En comparaison, aux États-Unis, où la population est dix fois celle du Canada, 64 agents de police ont été victimes d'homicides en 1997, tous, sauf trois, tués à l'aide d'une arme à feu.

En 1997, neuf autres personnes ont été assassinées dans le cadre de leur travail au Canada : 3 préposés à des postes d'essence, 3 vendeurs/gérants de magasin, 2 gérants/propriétaires d'hôtel, et un gérant/propriétaire d'un bar.

Les trafiquants de stupéfiants et les prostituées sont à risque

En 1997, 20 victimes ont été tuées dans le cours d'activités illégales, 14 d'entre elles étant des trafiquants de stupéfiants. Les autres personnes tuées dans le cadre de leur travail comprenaient six prostituées avérées, ce qui constitue une baisse par rapport aux 10 prostituées dénombrées en 1996. Il est à noter que le nombre de prostituées déclarées victimes d'homicides est très vraisemblablement inférieur à la réalité : seules les affaires où la police est certaine que la victime a été tuée dans le cours d'activités de prostitution sont comptées¹².

HOMICIDES COMMIS PAR LES JEUNES

Depuis la promulgation de la *Loi sur les jeunes contrevenants* en 1984, les jeunes accusés d'homicide et le sort que leur réservent les tribunaux font l'objet d'une grande publicité. Dans ce rapport, l'expression « jeunes accusés d'homicide » et « jeunes victimes d'homicide » représentent les personnes âgées de 12 à 17 ans.

Le taux d'homicides chez les jeunes est toujours stable

Au cours des dix dernières années, le taux d'homicides chez les jeunes est demeuré relativement stable, alors que le taux d'homicides chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1987 à 1996, 50 jeunes, en moyenne, ont été accusés, ce qui représente 9 % des personnes accusées d'homicide annuellement, cette proportion étant légèrement supérieure à leur représentation au sein de la population (8 %) (tableau 7). En 1997, 56 jeunes ont été accusés d'homicide (6 de plus que l'année précédente), comptant pour 11 % de toutes les personnes accusées d'homicide. Le taux des jeunes accusés d'homicide a varié entre 1,5 et 2,9 pour 100 000 jeunes depuis 1987 et en 1997, ce taux s'établissait à 2,3 pour 100 000 jeunes (graphique 7).

De 1987 à 1996, on dénombre presque 300 homicides où la victime était un adolescent, représentant 4 % de toutes les victimes. Parmi les homicides résolus où l'accusé était un adolescent, 20 % des victimes étaient âgées de 12 à 17 ans, comparativement à 3 % des victimes d'homicide commis par un adulte. En 1997, ces proportions étaient 19 % et 4 % respectivement.

Tableau 7

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1987-1997

Année	Jeunes accusés d'homicide									Pourcentage du total des accusés (%)
	Nombre de jeunes (âgés de 12 à 17 ans) (en milliers)			Nombre			Taux pour 100 000 jeunes			
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1987	1 156,2	1 104,7	2 260,9	28	8	36	2,42	0,72	1,59	6,1
1988	1 149,7	1 099,8	2 249,5	44	3	47	3,83	0,27	2,09	8,9
1989	1 148,4	1 097,4	2 245,8	42	5	47	3,66	0,46	2,09	8,4
1990	1 157,3	1 102,8	2 260,1	35	12	47	3,02	1,09	2,08	8,5
1991	1 170,2	1 114,6	2 284,8	41	7	48	3,50	0,63	2,10	7,5
1992	1 187,4	1 128,3	2 315,7	53	5	58	4,46	0,44	2,50	9,0
1993	1 200,5	1 140,8	2 341,3	33	3	36	2,75	0,26	1,54	6,6
1994	1 210,0	1 150,8	2 360,8	52	6	58	4,30	0,52	2,46	10,7
1995	1 223,2	1 163,7	2 386,9	53	15	68	4,33	1,29	2,85	12,2
1996 [†]	1 237,9	1 179,6	2 417,5	47	3	50	3,80	0,25	2,07	9,2
1997	1 251,4	1 194,0	2 445,4	44	12	56	3,52	1,01	2,29	11,3

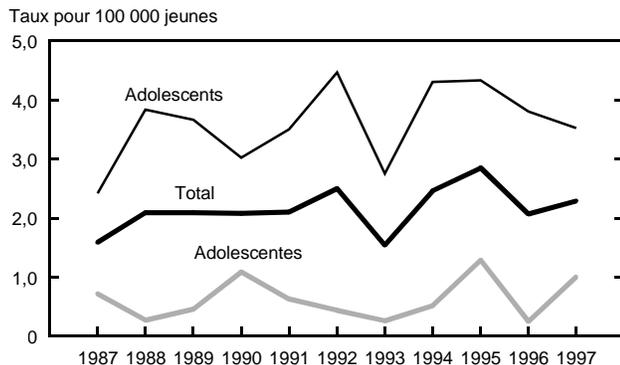
[†] Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, *Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie*.

[†] Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Graphique 7

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1987-1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Entre 1987 et 1996, 14 % de tous les jeunes accusés d'homicide étaient des adolescentes. En 1997, les adolescentes comptaient pour 21 % de tous les jeunes accusés d'homicide. Lorsqu'exprimé en termes de 100 000 habitants, le taux des adolescentes accusées d'homicide est toujours le quart du taux des adolescents (1,01 contre 3,52).

HOMICIDES DE PERSONNES ÂGÉES

Les études canadiennes sur la victimisation telles que l'Enquête sociale générale (ESG)¹³ et l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC)¹⁴ ainsi que des sondages

nationaux, soulignent la perception qu'ont certains membres vulnérables de la société, les femmes et les personnes âgées étant parmi ceux-ci, selon laquelle la criminalité est à la hausse. Les personnes âgées, sont les personnes âgées de 60 ans et plus.

Les personnes âgées représentent toujours un faible risque

Depuis le milieu des années 1970, la tendance décroissante du nombre d'homicides de personnes âgées a été le reflet de la tendance nationale dans les homicides. Pour le groupe des personnes âgées, le risque de devenir victimes d'homicide continue à être très faible. En dépit d'une augmentation du nombre d'homicides, qui est passé de 50 en 1996 à 72 en 1997, le taux d'homicides de personnes âgées en 1997 (1,46) était beaucoup moins élevé que le taux pour tous les groupes d'âge (1,92). Entre 1987 et 1997, le taux des homicides de personnes âgées était 1,43 alors que les taux d'homicides de personnes dans la trentaine et la quarantaine étaient 3,08 et 2,59, respectivement (graphique 8).

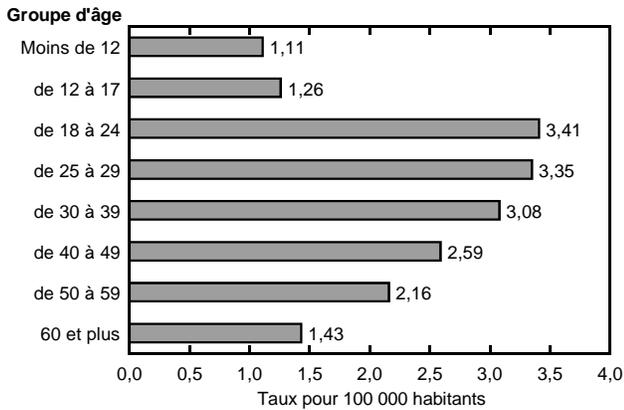
Une plus forte proportion de victimes âgées ont été tuées par un étranger (18%) que la proportion des victimes d'homicides dans tous les groupes d'âge (13%). Dans les cas des étrangers qui ont tué une personne âgée, la plupart des accusés étaient âgés de moins de 25 ans.

¹³ L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Pour plus de renseignements, voir Gartner, R. et A. Doob. 1994. Tendances en matière de victimisation, 1988-1993, *Juristat*, n° 85-002 au catalogue Vol. 14 N° 13. Ottawa : Statistique Canada.

¹⁴ Pour plus de renseignements, voir Besserer, S. 1997. Victimization criminelle : Une perspective internationale, *Juristat*, n° 85-002-XPF au catalogue, Vol. 18 n° 6. Ottawa : Statistique Canada

Figure 8

Taux des victimes d'homicide pour certains groupes d'âge, Canada, 1987-1997



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de l'Enquête sur l'homicide, on recueille les données déclarées par la police sur les affaires d'homicide depuis 1961, y compris les caractéristiques des victimes et des accusés. Lorsque la police a connaissance d'un homicide, le service de police du territoire où l'homicide a été commis remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire est demeuré à peu près inchangé de 1961 à 1990. En 1991, et plus tard, en 1997, en vue de l'adapter à l'évolution des besoins en information, on a révisé le questionnaire et on y a ajouté certains éléments.

Il est à noter que le « nombre » d'homicides pour une année donnée reflète le nombre d'homicides « signalés » à la police dans l'année, quelle que soit la date à laquelle l'homicide a effectivement été commis.

GLOSSAIRE

L'**homicide** a lieu lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction). (*Code criminel du Canada* – articles 222 à 240)

Un **meurtre** a lieu lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain, ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** lorsque :

- a) il est commis avec préméditation et de propos délibéré;
- b) la victime est une personne qui est employée et qui agit dans l'exercice de ses fonctions pour la préservation et le maintien de la paix publique (p. ex., un agent de police ou un travailleur correctionnel); ou
- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex., une agression sexuelle, un enlèvement ou un détournement).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas du premier degré.

L'**homicide involontaire coupable** est généralement considéré comme un homicide commis dans un excès de colère causé par une provocation soudaine. Sont compris dans cette catégorie les autres homicides coupables qui ne sont pas des meurtres ou des infanticides.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Infraction : l'infraction correspond au nombre de victimes d'homicide.

Affaire : il s'agit d'une ou plusieurs infractions criminelles survenues pendant un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plusieurs victimes ou plusieurs suspects, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être comptées dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes (ou d'infractions), puisque que certaines affaires font plusieurs victimes.

Tableau 8



Nombre d'homicides, 1961-1997

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	–	233
1962	–	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	–	265
1963	3	–	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	249
1964	5	–	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	–	–	250
1967	1	–	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	338
1968	5	–	9	5	102	104	28	23	25	73	1	–	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	–	1	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	467
1971	2	–	16	10	124	151	33	29	45	61	–	2	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	521
1973	3	–	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	600
1975	4	–	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	661
1979	5	–	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	648
1982	6	–	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	667
1983	6	–	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	682
1984	6	–	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	667
1985	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	704
1986	4	–	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	569
1987	5	–	14	20	174	204	44	30	73	78	–	2	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	657
1990	–	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	–	3	754
1992	2	–	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	–	7	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	588
1996 ^r	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	–	4	635
1997	6	–	24	8	132	178	30	25	60	114	1	3	581
Totaux	164	33	533	444	5 497	5 864	1 195	994	1 958	3 244	89	174	20 189

– Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Tableau 9



Taux d'homicides,¹ 1961-1997

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	2,19
1971	0,38	0,00	2,00	1,55	2,01	1,92	3,30	3,10	2,69	2,71	0,00	5,45	2,15
1972	0,37	1,76	1,74	1,69	2,53	1,77	3,59	3,03	2,18	3,81	14,78	5,12	2,34
1973	0,55	0,00	2,33	2,58	2,49	1,98	3,76	2,52	2,08	3,66	18,78	9,73	2,42
1974	0,54	1,72	0,98	3,15	2,69	1,95	4,12	3,40	2,50	4,36	23,58	19,32	2,62
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,56	2,47	3,60	3,91	3,14	3,90	27,27	11,57	3,02
1976	1,06	1,68	2,99	2,02	3,19	2,17	3,00	3,64	3,63	3,46	17,70	17,94	2,84
1977	1,41	0,83	1,66	5,45	3,05	2,25	4,23	4,86	3,58	3,53	26,09	8,89	2,99
1978	1,58	3,28	1,54	3,85	2,78	2,11	3,74	3,35	4,14	3,24	8,37	8,77	2,75
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,87	2,01	4,23	3,74	2,66	3,36	16,60	15,18	2,60
1980	0,52	0,81	1,40	1,27	2,77	1,80	2,99	3,20	2,50	3,81	8,16	8,57	2,41
1981	0,69	0,81	1,28	2,40	2,83	1,92	3,95	2,96	3,17	3,88	4,15	10,44	2,60
1982	1,04	0,00	1,39	1,83	2,88	2,06	3,34	3,94	2,94	3,78	8,10	14,00	2,65
1983	1,03	0,00	1,49	1,53	2,87	2,23	3,76	3,28	3,13	3,70	4,20	5,83	2,68
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,98	2,06	4,00	2,95	2,25	3,72	8,30	9,42	2,60
1985	0,86	0,78	2,93	1,93	3,27	2,07	2,40	2,72	2,61	3,78	24,39	18,18	2,71
1986	0,69	0,00	1,68	1,65	2,32	1,47	4,30	2,52	2,62	2,95	12,10	25,27	2,17
1987	0,87	0,00	1,56	2,74	2,56	2,11	4,00	2,89	2,99	2,55	0,00	3,59	2,43
1988	1,21	0,77	1,22	1,09	2,24	1,88	2,81	2,23	2,68	2,56	3,72	14,21	2,14
1989	0,87	0,77	1,76	2,44	3,09	1,72	3,89	2,15	2,68	2,68	7,30	12,17	2,40
1990	0,00	0,76	0,99	1,62	2,62	1,76	3,52	3,56	2,89	3,33	3,57	20,20	2,37
1991	1,72	1,53	2,29	2,27	2,56	2,34	3,78	2,09	3,23	3,79	0,00	4,89	2,68
1992	0,34	0,00	2,27	1,46	2,32	2,27	2,60	3,18	3,49	3,52	6,60	20,80	2,57
1993	1,20	1,51	2,04	1,46	2,20	1,78	2,77	2,98	1,83	3,37	0,00	11,04	2,17
1994	0,69	0,75	2,04	1,98	1,73	1,75	2,58	2,38	2,44	3,09	10,07	6,17	2,04
1995	0,87	0,74	1,82	1,85	1,84	1,63	2,38	2,07	2,19	3,20	13,11	4,55	1,99
1996	1,23	0,73	1,91	1,18	2,08	1,66	3,96	3,14	1,90	3,25	0,00	5,99	2,12
1997	1,07	0,00	2,53	1,05	1,78	1,56	2,63	2,45	2,11	2,91	3,16	4,44	1,92

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

² Estimations de la population utilisées:

1961-1990 : Estimations intercensitaires révisées.

1991-1995 : Estimations postcensitaires définitives.

1996-1997 : Estimations postcensitaires mises à jour.

Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 1998.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1997

Vol. 17 n° 2	La prostitution de rue au Canada
Vol. 17 n° 3	Dépenses de la justice au Canada
Vol. 17 n° 4	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
Vol. 17 n° 5	La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
Vol. 17 n° 6	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
Vol. 17 n° 7	Les armes et les crimes de violence
Vol. 17 n° 8	Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
Vol. 17 n° 9	L'homicide au Canada, 1996
Vol. 17 n° 10	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
Vol. 17 n° 11	Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
Vol. 17 n° 12	La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
Vol. 17 n° 13	Recueil de données sur la justice

1998

Vol. 18 n° 1	Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
Vol. 18 n° 2	Enfants disparus et enlevés.
Vol. 18 n° 3	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
Vol. 18 n° 4	L'évolution de la nature des fraudes au Canada
Vol. 18 n° 5	Les introductions par effraction au Canada, 1996
Vol. 18 n° 6	Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
Vol. 18 n° 7	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
Vol. 18 n° 8	Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada
Vol. 18 n° 9	Crimes de violence commis par des étrangers
Vol. 18 n° 10	L'aide juridique au Canada : 1996-1997
Vol. 18 n° 11	Statistiques de la criminalité au Canada, 1997